



SSIAP 2 INITIAL

SSIAP 2 - Chef d'équipe de sécurité incendie
En centre de formation, En entreprise

Durée : **84 h dont 5 h de jury**

Objectifs pédagogiques

- Encadrer et former une équipe d'agents SSIAP 1.
- Appliquer et faire respecter la réglementation en sécurité incendie dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH).
- Assurer la gestion du poste de sécurité et la coordination des interventions en cas d'incident.
- Organiser la prévention des risques incendie et la sensibilisation des occupants.
- Contrôler et maintenir en état les installations techniques de sécurité incendie.

Le public

Agent de sécurité incendie SSIAP 1 souhaitant devenir chef d'équipe sécurité incendie en Établissement Recevant du Public (ERP) et Immeuble de Grande Hauteur (IGH).

Prérequis

- Aptitude physique ([Télécharger le certificat](#)),
- Secourisme [moins de 2 ans],
- être titulaire du S.S.I.A.P. 1 et avoir exercé l'emploi d'agent de sécurité incendie pendant 1 607 heures sur 24 mois dans un E.R.P., un I.G.H. ou un bâtiment relevant de la réglementation incendie du Code du travail.

Déroulé du programme

Rôles et missions du chef d'équipe (45 heures)

- Gestion de l'équipe de sécurité au quotidien,
- Management de l'équipe de sécurité,
- Organiser une séance de formation,
- Gestion des conflits,
- Evaluation de l'équipe,
- Information de la hiérarchie,
- Application des consignes de sécurité,
- Gérer les incidents techniques,
- Délivrance du permis feu.

Manipulation du système de sécurité incendie (10 heures)

- Système de détection incendie,
- Système de mise en sécurité incendie,
- Installations fixes d'extinction automatique.

Hygiène et sécurité au travail en matière de sécurité incendie (6 heures)

- Réglementation du code du travail,
- Commissions de sécurité et commission d'accessibilité.

Chef du poste central de sécurité en situation de crise (18 heures)

- Gestion du poste central de sécurité,
- Conseils techniques aux services de secours.

Suivi, évaluation et certifications

- Feuille d'émargement,
- Evaluations formatives théoriques et pratiques tout au long de la formation,
- Enquête de satisfaction stagiaire et client,
- Obtention d'une attestation de fin de formation,
- Obtention du diplôme SSIAP 2 si réussite à l'examen.

SSIAP 2

C'EST QUOI ?

Le SSIAP 2 (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes – Chef d'Équipe) est un diplôme certifiant les compétences nécessaires pour encadrer une équipe de sécurité incendie. Il permet de gérer la prévention des risques, la coordination des interventions et la gestion du poste de sécurité incendie dans les Établissements Recevant du Public (ERP) et les Immeubles de Grande Hauteur (IGH).

QUI PEUT OBTENIR LE SSIAP 2 ?

Le diplôme SSIAP 2 est accessible à toute personne remplissant les conditions suivantes être titulaire du SSIAP 1 en cours de validité, avoir exercé en tant qu'agent de sécurité incendie pendant au moins 1607 heures sur les 24 derniers mois, être titulaire d'un SST (Sauveteur Secouriste du Travail) ou d'un diplôme équivalent (PSC1 de moins de 2 ans, PSE1 ou PSE2 en cours de validité), fournir un certificat médical d'aptitude physique et après avoir suivi une formation spécifique et réussi l'ensemble des évaluations.

QUI ASSURE L'ÉVALUATION ?

L'examen du SSIAP 2 est organisé par des centres de formation agréés et supervisé par un jury composé de professionnels du secteur et d'un préventionniste du SDIS compétent.

COMMENT SE DÉROULE L'ÉVALUATION ?

L'évaluation du SSIAP 2 se compose de trois épreuves :

1. Épreuve écrite (40 minutes)

QCM de 40 questions sur le programme de formation.

Critères de validation :

Note ? 12/20 ? Épreuve réussie

Note entre 8 et 11,99/20 ? Ajourné, possibilité de repasser l'épreuve

Note < 8/20 ? Non obtention du diplôme, nécessité de refaire la formation

2. Épreuve orale (15 minutes de préparation + 15 minutes de présentation)

Thème : Animation d'une séquence pédagogique en matière de sécurité incendie avec un temps de préparation de 15 min. Il pourra utiliser tous les supports existants qui devront être mis à sa disposition (tableau blanc ou papier, retro projection, vidéo projection).

Évaluation : Épreuve évaluée apte/inapte

Epreuve pratique (20 minutes)

Thème : Exercice de gestion du PC en situation de crise (SSI de catégorie A en fonction). L'épreuve devra intégrer une dégradation du contexte avec au moins trois incidents ou anomalies. Le candidat remettra au jury sa main courante à la fin de l'épreuve.

Évaluation : Épreuve évaluée Apte/Inapte.

Remarques épreuves orale et pratique :

Le jury devra principalement évaluer la pertinence technique des propos de la séquence pédagogique. L'aptitude à la pédagogie ne doit pas être le seul critère d'élimination. L'inaptitude devra faire l'objet d'une rédaction écrite du motif sur la fiche individuelle

d'évaluation.

Remarques générales

Les épreuves orales et pratiques pourront se dérouler en simultané. Chaque candidat réalisera l'ensemble des épreuves quelles que soient les notes qu'il aura obtenues. Seuls 12 candidats pourront être présentés à un même examen.

Certification

Le candidat sera certifié s'il obtient la note de 12 sur 20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte aux épreuves orale et pratique. Le candidat passe toutes les épreuves quel que soit le résultat obtenu à une épreuve. Lors de la 1re présentation à l'examen, en cas d'ajournement à une ou plusieurs épreuves, le candidat dispose d'un an à compter de cette date pour valider l'ensemble des épreuves. Après cette période, le candidat perd le bénéfice des épreuves acquises et doit suivre une nouvelle formation complète avant d'être représenté à un nouvel examen.

?? En savoir plus sur le SSIAP 2 : [Lien vers site officiel]"

Taux de satisfaction

99.35%

L'équipe pédagogique

Nos formations sont animées par des formateurs experts, sélectionnés pour leurs connaissances approfondies des thématiques abordées et leurs compétences pédagogiques. Ils garantissent des sessions de formation à la fois pratiques, interactives et adaptées aux besoins des apprenants.

Le financement

Les modalités de financement des formations sont variables et dépendant de nombreux critères. Parmi ceux-ci, la catégorie socioprofessionnelle de l'apprenant, l'Opérateur de Compétences (OPCO), la taille de l'entreprise sont prépondérants. L'équipe NG SECURITE vous accompagne dans le choix de vos formations et les modalités de financement. Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter.

Les sessions inter-entreprises

Dates	Ville	Tarif HT/personne
Du 13 au 28 mars 2025	Orange	1075
Du 9 au 24 octobre 2025	Orange	1075